



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 6 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts « *Trois tiers de logements à loyer modéré sur tout le territoire lausannois* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi six février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :